

Les rives de Grand Lieu, un atout à valoriser



Plus grand lac naturel de plaine en France, le lac de Grand Lieu est classé réserve naturelle nationale depuis 1980 et deuxième réserve ornithologique après la Camargue.

Considéré comme « une zone humide d'importance internationale » depuis 1995, il constitue l'un des joyaux du département de par sa faune, sa flore, ses paysages.

À la fois vastes et peu profonds, ses contours sont particulièrement changeants. Sa superficie varie du simple au double au cours d'une année passant de 35 km² en été à 65 km² en hiver.

Saint-Aignan de Grand Lieu se caractérise par la présence du lac sur son territoire comme l'en atteste d'ailleurs son nom. Pour mettre en valeur cet atout, un projet baptisé « Rives de Grand Lieu » a été voté en 2015 par les élus aignanais. Ce projet prend de l'ampleur en 2019.

Le projet « Rives de Grand Lieu » comprend 4 axes : préservation et valorisation du patrimoine bâti, du patrimoine environnemental et du patrimoine culturel (dit immatériel) et travail en réseau avec les communes riveraines du lac.

Des actions municipales menées entre 2010 et 2014 préfiguraient déjà ce projet. Trois circuits pédestres dits « chemins Nature » avaient été créés au départ du site de Saint-Rachoux; zones humides et cours d'eau avaient été recensés; la Boire de Malet avait été curée...

Depuis 2015, d'autres actions ont suivi. La commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 5,5 hectares dans le secteur des Jahardières - à proximité immédiate du lac - afin de protéger ce site et la bâtisse qui s'y trouve. Elle s'est aussi appliquée à recueillir la mémoire collective des habitants sous forme d'albums photos et de vidéos dans un souci de préservation de l'histoire locale et de transmission aux générations futures ⁽¹⁾. Elle s'est également dotée d'une vue panoramique virtuelle à 360° pour valoriser son territoire ⁽²⁾.

En parallèle, elle a entrepris d'aménager un cheminement en bois (dit platelage) sur le site de Saint-Rachoux pour mettre en avant cet espace naturel.

Aujourd'hui, de nouvelles actions s'annoncent. L'une d'entre elles s'avère être particulièrement emblématique du projet « Rives de Grand Lieu ». Il s'agit de la réhabilitation du presbytère et de son parc qui constituera une nouvelle porte d'entrée sur le lac et sera dédié aux contes et légendes qui l'entourent. Par ailleurs, une réflexion est engagée pour déterminer une vocation touristique (hébergement, restauration...) au site des Jahardières, toujours dans une démarche de valorisation du patrimoine communal (voir page 12).

⁽¹⁾ raddo-ethnodoc.com/saintaignan
⁽²⁾ irealite360.com/staignan



Parole d' élu: Jean-Claude Lemasson, maire

Le projet « Rives de Grand Lieu » vise à apporter une cohérence, un sens, une identité à Saint-Aignan de Grand Lieu; également à refléter ce qu'elle est : une commune ouverte, constructive et respectueuse de l'environnement. Il s'agit d'ouvrir des fenêtres sur le lac, à divers endroits, pour le montrer sans le dégrader. Ce travail se mène à l'échelon communal mais aussi en concertation avec l'ensemble des communes riveraines, en misant sur les atouts de chacune. Aucune n'a le monopole du lac.

Le presbytère prépare sa métamorphose

Le presbytère présente un réel intérêt patrimonial tant pour son architecture que pour son parc*. Aussi, l'ensemble du site va être réhabilité. Il constituera une nouvelle porte d'entrée sur le lac de Grand Lieu dédié aux contes et légendes qui l'entourent.



Une fois réhabilité, le presbytère aura une vocation touristique et culturelle orientée « contes et légendes du lac de Grand Lieu ».

Situé au cœur du centre-bourg, s'étendant sur une parcelle de 3 000 m², ornementé d'une douzaine de majestueux cèdres du Liban et de quelques tilleuls, le parc du presbytère est la pièce maîtresse du projet. Objectif: l'ouvrir, en faire un lieu de détente et de loisirs, un point de rencontre et de rassemblement pour les habitants, une halte pour les touristes à la convergence des cheminements piétonniers de la commune...

Jusqu'à-là refermé sur lui-même, animé qu'à de rares occasions (fête de la musique, fête des écoles, spectacles en plein air l'été, vins d'honneur lors de mariages...), il fonctionnera comme un parc public (clos à certains horaires). Aussi, grilles et portail seront remplacés, le mur ancien en pierre restauré, la mare valorisée et sécurisée... Une aire de jeux pour enfants sur la thématique des contes et légendes et un théâtre de verdure pourraient aussi être aménagés. Propriété communale, le bâtiment sera

entièrement réhabilité dans le respect de son architecture néoclassique datant de la seconde partie du 19^e siècle (corniches, encadrement des portes et fenêtres en tuffeau, décors sculptés, moulures... seront préservés).

Selon les orientations suggérées par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique (CAUE) dans le cadre d'une étude sur le centre-bourg, il pourrait comprendre au rez-de-chaussée un espace « café-contes » avec un coin café convivial, un espace d'animation dédié aux contes légendes du lac de Grand Lieu, un jardin d'hiver donnant sur le parc.

Le premier étage pourrait être aménagé pour accueillir des expositions, des ateliers. Le second étage pourrait disposer d'un belvédère qui offrirait un point de vue panoramique sur le site. Une extension discrète devrait être réalisée sur le pignon Ouest (c'est-à-dire à gauche de l'entrée principale) pour abriter l'escalier, l'ascenseur, les sanitaires, la chaufferie... Des orientations qui vont être affinées dans les mois qui viennent. Côté calendrier, les travaux devraient démarrer l'automne prochain.

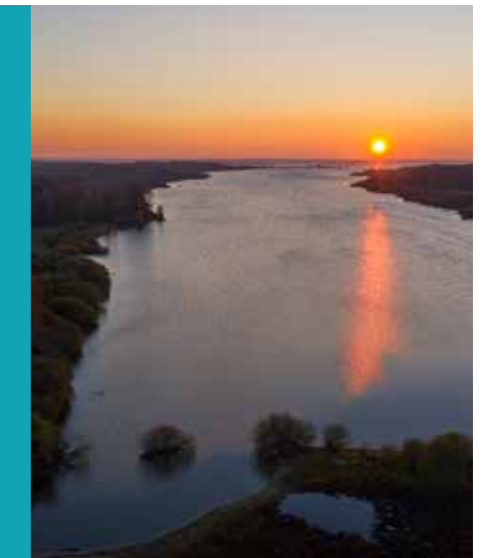
*C'est ce qui ressortait tant du diagnostic réalisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) que de la réunion publique de présentation du 12 décembre 2017.

Terre de légendes ?

Saint-Aignan de Grand Lieu a pris le parti d'explorer le patrimoine culturel du lac, notamment ses contes et légendes, dans le cadre d'un partenariat avec les 9 autres communes riveraines de Grand Lieu (voir page 12). L'occasion de faire revivre la légende de la cité d'Herbauges engloutie par le lac dont les cloches sonnent chaque soir de Noël. Ou bien celle du cheval Mallet, magnifique mais maléfique, qui menait à leur perte les voyageurs rencontrés à proximité du lac. Ou bien encore celle de la presqu'île du Dun où se trouve un puits abritant une créature surnaturelle... Réhabilité, l'ex-presbytère pourra offrir à ces légendes un nouvel écrin dédié à l'imaginaire.

Situation idéale

Le centre bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu se situe à 700 m du lac. De toutes les communes riveraines du lac, elle est donc celle qui offre la plus grande proximité avec ses rives. Elle dispose de 3 sites ayant un contact direct avec le lac : Pierre Aigüe (en photo ci-contre), la fontaine Saint-Rachoux, le port de l'Halbrandière.



i
 Découvrez une vidéo
 de la commune
 vue du ciel sur
 saint-aignan-grandlieu.fr



Saint-Rachoux conserve son platelage

En 2016, un platelage a été aménagé dans le prolongement de la fontaine Saint-Rachoux offrant une belle promenade sur pilotis au cœur d'un espace naturel privilégié à deux pas du lac. Seulement, la partie s'engageant vers le cours d'eau de la Boire de Malet a dû être démontée fin 2017. Une autorisation spéciale manquait au dossier et le ministre de la Transition écologique a refusé la demande de régularisation qui a suivi. Toutefois, la préfecture a donné son accord fin 2018 pour redéposer un nouveau dossier permettant le maintien de l'autre partie du platelage; également pour qu'une plate-forme soit créée permettant un point de vue sur la Boire de Malet. Les demandes d'autorisation sont lancées. Réponse : l'été prochain.

Développer le tourisme aux Jahardières

La commune a fait l'acquisition (via l'Agence foncière de Loire-Atlantique), en 2015, de plusieurs terrains aux « Jahardières ». Elle est ainsi propriétaire d'un site de 5,5 hectares qui comprend une maison de maître du 19^e siècle et une ferme dans un parc arboré. Un emplacement stratégique, à proximité immédiate du lac de Grand Lieu (et du nouvel itinéraire de grande randonnée du Tour du lac) que la commune souhaitait protéger. Aujourd'hui, elle réfléchit à sa valorisation. L'idée serait d'en faire un lieu d'hébergement touristique et / ou de séminaires. Un appel à projet s'apprête à être lancé, après qu'une étude de marché a été réalisée. En parallèle, de premiers travaux de réhabilitation se dérouleront début 2019.



Jeu collectif autour des rives de Grand Lieu

Fin 2018, les 10 communes riveraines du lac de Grand Lieu ont signé une convention au château de la Plinguetière. Objectif : valoriser le patrimoine naturel et culturel de leur territoire, développer un tourisme éco-responsable, mettre en réseau les acteurs (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, associations...), partager une identité et une communication commune pour améliorer la visibilité de la destination « *Autour du lac de Grand Lieu* ». Et qu'elle est riche et méconnue cette destination avec la Maison du lac de Bouaye, l'abbatiale de Saint-Philbert de Grand Lieu, le village de pêcheurs de Passay, le clocher de Saint-Lumine de Coutais, le site de Pierre Aigüe de Saint-Aignan de Grand Lieu... soit 26 sites au total.



Folle journée : le 30 janvier

Prenez date ! La 25^e édition de la Folle journée, le festival nantais de musique classique, se déroule du 30 janvier au 3 février.

Le jour de son ouverture, neuf villes de la métropole accueillent chacune un concert. Saint-Aignan de Grand Lieu fait partie des heureuses élues pour la troisième fois (en 2017, elle avait accueilli le violoncelliste Édouard Sapey-Triomphe).

La Folle journée 2019 est consacrée aux « Carnets de voyages » c'est-à-dire à tous les compositeurs qui ont créé des œuvres à l'occasion de leurs déplacements à l'étranger... C'est le pianiste Selim Mazari qui se produira sur la scène aignanaise.

Ce jeune prodige a été nommé dans la catégorie « révélations soliste » lors des Victoires de la musique classique 2018. Il a débuté le piano à l'âge de cinq ans puis fait ses premiers pas au Conservatoire de Paris dans la classe de Pierre Réach. Il a ensuite intégré le Conservatoire national supérieur où il a poursuivi sa formation



© Benjamin Bezias

auprès de Brigitte Engerer et Claire Désert. Lauréat de nombreuses compétitions comme le concours international de piano d'Île de France, Piano campus 2013, le concours international de piano de Collioure, le jeune pianiste s'est aussi vu récompensé par la Société des arts de Genève. Il se perfectionne actuellement auprès de Avo Kouyoumdjian, à Vienne. Un rendez-vous à ne pas manquer

tant la renommée de la Folle journée est internationale. Chaque édition propose en moyenne 400 concerts soit 140 000 billets et réunit 1 800 artistes.

Mercredi 30 janvier, 20 h 30, salle de l'Héronnière. Tarif : 10 euros. Billetterie disponible à l'accueil de la mairie. www.follejournee.fr

Simphonie des marais à deux pas du lac

Située à quelques encablures du lac de Grand Lieu, l'église de Saint-Aignan de Grand Lieu va vibrer au son de l'orgue mais aussi du clavecin, de la flûte et du violoncelle dimanche 24 mars.

La Simphonie du marais se produira ce jour-là dans le cadre d'un partenariat entre les Amis de l'orgue de Nantes et la collectivité.

La Simphonie du marais est un ensemble instrumental fondé par le flûtiste, hautboïste et chef d'orchestre Hugo Reyne en 1987 après avoir joué avec les plus grands ensembles baroques d'Europe. Il est installé à la Chabotterie (en Vendée) et peut rassembler jusqu'à 50 musiciens selon les programmes.



À Saint-Aignan de Grand Lieu, Hugo Reyne sera entouré de Yannick Varlet (orgue et clavecin) et de Jérôme Vidaller (violoncelle). Ensemble, ils interpréteront des partitions de Jean-Sébastien Bach et de

l'un de ses fils, Carl Philipp Emanuel Bach; également de Georg Philipp Telemann. **Dimanche 24 mars, 16h, à l'église. Tarif : 8 € (gratuit - 12 ans) Rens. 02 40 26 44 44**